

**PROCES-VERBAL
DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Présent-e-s

M. Frédéric REVERCHON, Président
Mme Nicole ROEHRICH, Vice-Présidente
M. Martin BARCELLINI
Mme Irina DI STEFANO
M. Paul EUGSTER
M. Xavier FRANCEY
M. Vincent FRIOT
Mme Fabienne HUTIN
Mme Aline JOLIAT SAULNIER
M. Jean-Claude KORMANN
M. Christian MARTI
M. Félicien MAZZOLA
M. Pierre-Alain MOTTIER
Mme Julie PERADOTTO
M. Christian RUPP
Mme Floriane SCHMIDT
Mme Isabelle STOFFEL
Mme Yvette TORNARE
M. Vincent TOURNIER

Excusé-e-s

-

Conseil administratif

Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative

Verbaliste

Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Assiste

M. François MUMENTHALER, Co-Secrétaire général ad intérim

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Prestation de serment de Mme Irina Di Stefano, en remplacement de M. Nicolas Fournier, démissionnaire
7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (*en remplacement de M. Nicolas Fournier*)
8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux (*en remplacement de M. Nicolas Fournier*)
9. Local de vote : Nomination de la présidence, vice-présidence et suppléances des locaux de vote pour 2024
10. P DM 955 – Crédit d'investissement de CHF 125'000.- TTC pour l'étude de rénovation des toitures de la salle communale et son annexe
11. P DM 956 – Crédit d'investissement de CHF 145'000.- TTC pour la création de deux chambres de visite et la modification du raccordement du collecteur des eaux pluviales sur la route de Soral
12. P DM 957 – Crédit d'étude de CHF 52'000.- TTC pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire
13. P DM 958 – Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
14. P DM 959 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de CHF 214'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
15. DM 951 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 85'000.- pour le versement d'une allocation de vie chère complémentaire au traitement de base de 2,5 % pour l'année 2023, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023
16. R 197 – Pour le maintien du Tennis-Club de Confignon au centre de Confignon et le réaménagement de la zone sportive en contiguïté de l'école primaire
17. M 208 - Baisse du centime additionnel pour l'imposition des personnes physiques
18. M 202 – Pour la mise à disposition d'un terrain provisoire aux Cherpines à l'association « Une fois, un cirque... »
19. M 209 – Un bilan d'accessibilité du territoire de notre commune
20. M 212 – Soutenir la plantation d'arbres sur des biens-fonds privés
21. Questions
22. Propositions individuelles et divers
23. Naturalisations (huis clos)

Le Président, M. Reverchon, ouvre la séance du 19 septembre 2023 et souhaite la bienvenue à tous. Il informe que **M. Tournier** aura du retard, nous sommes donc 18 pour commencer.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe que les points 16 (R197) et 18 (M202) sont retirés pour cause de rapports manquants. En revanche **M. Mazzola** propose d'ajouter les résolutions R213 (césure verte) et R 214 (quartier Vuillonex) en points 20bis et 20ter à condition d'en avoir le temps.

Le Président propose alors de voter sur ces changements.

Les retraits et ajouts à l'OJ tels que présentés sont acceptés par 16 oui et 1 abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023

Mme von Gunten-Dal Busco, page 4, **Fondation des Evaux**, fin du § : « ...communes, et il sera voté à la rentrée. » Puis, page 5, **Travaux route de Soral** : « ...travaux sur les collecteurs en raison du caractère d'urgence lié aux inondations fréquentes et importantes subies par les voisins, qui sont prévus... »

Mme Gabus-Thorens, page 5, : « Inauguration annexe de la Mairie : **28 septembre** ». Puis, sous l'œuvre de Mme Mauron : l'œuvre a été enlevée pour réparer la patte de canard. Puis, page 23, milieu de page, son intervention : « ...Rdv a été pris durant l'été pour une présentation des projets Barro et Malvala au CA. »

M. Mazzola, page 7, 1^{ère} phrase : « ...en prétendant augmenter les bas salaires... ».

Avec ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Reverchon transmet les informations suivantes :

- Rapports annuels des commissions : merci à tous les présidents des commissions pour leur envoi. Il ajoute qu'un modèle a été demandé afin d'harmoniser les présentations.
- Planification des commissions : maintien de l'agenda prévu avec l'administration.
- Week-end du CM : le Bureau attend plusieurs dates, reste à faire un choix.
- Courrier reçu de l'ASC (en copie) le 13 juillet dans le cadre de la révision partielle du PDCom d'Onex : transmission de leurs remarques sur la stratégie de densification, le bétonnage, la mobilité, etc...Il transmettra la lettre à la CAM.
- Courrier reçu de l'ASC (en copie) le 18 septembre relatif à une opposition à l'autorisation de construire l'usine-entrepôt du siège de Mavala SA mentionnant la densité d'emplois prévus, l'implantation, l'énergie utilisée, l'intégration dans le site, etc... Il enverra également ce courrier aux c.m. pour info.

4. Communications des commissions

▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 11 septembre pour traiter de la M208 et de la DM 951 qui sont à l'OJ de ce soir.

▶ **Commission aménagement et mobilité (CAM)**

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 12 septembre pour traiter de la M 202 implantation d'un cirque aux Cherpines et pour laquelle la CAM a préavisé pour un classement, étant donné que celle-ci n'avait plus d'objet. Puis elle a traité de la M 209 accessibilité du territoire, plus 2 objets ajoutés à l'OJ concernant le passage de la ligne tangentielle et des besoins sportifs dans le quartier du Vuillonex.

▶ **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon informe que la commission s'est réunie pour traiter la motion M 184 arborisation des Cherpines avec un spécialiste qui a pu répondre aux questions des membres de la commission. Il a été décidé que cette motion serait transformée en résolution. Prochaine séance le 10.10.23.

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie, prochaine séance prévue le 10.10.23.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission ne s'est pas réunie, prochaine séance le 03.10.23.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 29 août pour traiter de la distribution des cadeaux de Noël aux aînés de la commune. A la question de savoir s'il fallait continuer, vu le manque de bras l'an passé, la réponse a été positive au vu de la satisfaction des aînés à recevoir ce cadeau. Mme Giario a demandé de transmettre le nombre de tournées programmées d'ici à fin novembre.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie le 31 août pour traiter de l'absentéisme et des remplacements du personnel. Constat a pu être fait d'un retour à la normale. Puis, nous avons parlé de la canicule dans des locaux mal adaptés à ce type d'événement et des bébés soumis à une température trop élevée. Il faudra réfléchir à une adaptation des locaux pour le futur.

▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau de la Fondation s'est réuni le 29 août pour traiter des dossiers courants.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que si elle n'a pas vraiment communiqué sur le sujet de l'accueil provisoire de l'académie du Servette, c'est parce que l'affaire était toujours pendante devant le TAPI. Le 22 juin dernier, ce tribunal a rendu son jugement et donné raison aux communes et associations opposées aux autorisations de construire (2 autorisations : installation du pavillon provisoire + modification des terrains de foot). Le Canton a alors fait savoir par voie de presse qu'il souhaitait recourir contre cette décision et le 14 août, le Conseil des Evaux s'est réuni de manière extraordinaire pour se prononcer sur l'opportunité de recourir contre cette décision du TAPI. Celle-ci a été acceptée et s'agissant de la position de la commune de Confignon, nous avons soutenu le choix de faire recours en cohérence avec le préavis favorable donné à l'installation de l'académie du Servette aux Evaux. Préavis donné suite au refus du CM de la R 169. Le CA a maintenu sa

position considérant qu'il n'y avait aucun fait nouveau susceptible de le faire changer d'avis. La procédure de recours suit son cours.

Le Bureau de la FE s'est réuni le 12 septembre pour valider des nominations au niveau RH et valider aussi quelques ajustements au budget 2024. Les montants versés par les communes ne seront pas modifiés. Le Conseil de Fondation est convoqué le 3 octobre prochain pour valider le budget. La question de la clé de répartition des communes pour 2025 a été abordée et le Conseil de Fondation réfléchira au futur de ce parc urbain, sachant que les communes parties de cette Fondation n'ont pas toutes le même intérêt pour ce parc. Les moins proches sont avant tout intéressées par l'infrastructure sportive et sont moins intéressées à participer aux frais des autres activités. Donc, pour le prochain budget 2025, il faudra vraisemblablement s'attendre à une hausse de la contribution de la commune qui bénéficie en grande partie du parc sur son territoire.

▶ Groupement intercommunal de voirie (CIV)

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 21 août pour valider le budget 2024. Il a par ailleurs reçu un avocat pour une mise à jour de ses statuts et de son règlement interne. Le Conseil s'est réuni le 5 septembre pour valider à l'unanimité le budget 2024.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

La Maire informe :

- Fin des travaux du Pressoir : l'inauguration aura lieu le 28.09. à 18H et sera suivie du vernissage de l'expo-concours photos « Hier et aujourd'hui ». Ce lieu pourra accueillir 80 personnes et sera ouvert aux locations publiques dès janvier 2024, après tests divers effectués.

- Sports : mise à disposition par la commune de 2X 6 abonnements pour le Servette Hockey et le Servette Football. Les conditions d'attribution seront publiées sur le site de la commune.

- Petite Enfance : le traiteur a été changé suite à la résiliation du contrat le liant à la Fondation. Un AIMP a été organisé pour 2024 et d'ici là un traiteur servant des produits locaux a été choisi sur appel d'offre.

- Stratégie économique de la ZI des Cherpines : un appel d'offre pour l'élaboration de celle-ci a été fait et le choix du mandataire sera connu demain.

- ZI : une coopérative bâtiments d'entreprises de la construction va s'installer dans la ZI des Cherpines à Confignon. Il s'agit d'une structure innovante avec une structure juridique unique à Genève. La commune souhaitait disposer d'espaces de stockage et de stationnement pour les services extérieurs des bâtiments. Des espaces situés en sous-sol ont été obtenus pour y ranger des camions de la voirie notamment. A ce titre, une avance sur part sociale a été payée à raison de CHF 14'500.- pour couvrir le financement des études. Le CA soumettra une DM pour le financement de la part sociale dans cette coopérative et le projet sera présenté à la CFAS prochainement.

Info relative à l'appel à projets fait ce printemps et ayant abouti au choix d'un groupe de Touaregs pour un spectacle de musique pendant l'été : ce projet n'a pu être exécuté en raison des événements intervenus au Niger empêchant tout voyage pour les artistes.

Enfin concernant la culture, le prochain spectacle aura lieu le 15.10.23 au Pressoir, il s'agit de 2 représentations pour enfants dès 2 ans par la compagnie Cockpit.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco transmet les informations suivantes :

- Séance info pour l'efficacité énergétique des bâtiments : proposée le 12.09.23 aux propriétaires de bâtiments individuels par les SIG et l'OCEN + la commune de Bernex. Elle a rencontré un franc succès avec 200 personnes présentes. Le 26.09, une séance aura lieu sur les pompes à chaleur et les 10 et 12 octobre, une séance sur les panneaux photovoltaïques.

- Nuisances sonores de nuit : elles émanent de la plate-forme du chantier de l'autoroute et il s'avère que l'OFROU a transporté du matériel sur divers chantiers et pour des opérations autorisées de nuit

uniquement. L'OFROU n'en a pas informé la Mairie, ni les riverains, mais après échanges avec le service technique communal, il nous a été assuré que ces nuisances nocturnes feraient systématiquement l'objet d'un avis de travaux et envoyé aux riverains impactés.

- Nettoyage citoyen du vallon de l'Aire : 2^e édition prévue demain 20.09 de 13H30 à 17H. Départ prévu à la mairie de Confignon à 13H30 et arrivée au centre sportif des Cherpines de PLO, avec atelier d'up cycling et goûter de clôture.

- Miroir installé sur le carrefour Marais-Petite Pralette : une autorisation de construire sera déposée pour la création d'un aménagement destiné à sécuriser davantage ce carrefour.

- 4^e édition « La nuit est belle » : le 22 septembre avec pour thème « L'humain et ses usages la nuit ».

- Chauffage à distance à pellets : une étude menée par CAD Energie 1 a montré que l'émission de particules fines générée par notre chauffage à pellets affiche moins de 1mg/m³, soit 400 fois moins qu'une cheminée de salon et bien en-deçà des valeurs limites fixées par l'ordonnance OR. La norme pour notre chaudière étant de 20mg/m³.

- COPIL Voie verte : prévu prochainement pour validation de la Voie verte et porté par le Canton, avant saisie par les communes concernées pour les phases ultérieures. Le CA soumettra prochainement une DM pour un crédit d'étude concernant le tronçon confignonnois.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe :

- GD Cherpines SA : le CA de GD Cherpines SA a organisé avec le concours du canton et des communes, un atelier en vue d'élaborer une image directrice avec l'aide du Bureau d'étude ACAU, et d'établir les PLQ de détail. Ces ateliers sont une opportunité pour le CA de relayer les différentes résolutions adoptées par le CM et de soutenir les ambitions élevées dans différents domaines.

- Densité : le CA de Confignon est favorable à soustraire les m² de SBP si l'exercice morphologique des PLQ de détail en démontre la nécessité.

- Vision territoriale transfrontalière : les partenaires du Grand Genève invitent les habitant-e-s à une rencontre autour de cette Vision au Pavillon Sicli, le 21 septembre 2023, de 18 à 20H30. Cette démarche a pour objectif de définir les grandes lignes d'organisation territoriale du Grand Genève à horizon 2050 autour de maquettes et de plans. Ce sera l'opportunité pour la population de se renseigner sur ce projet ambitieux.

- Optimalux plan lumière cantonal : le Canton nous informe de la prochaine mise en œuvre de ce projet sur les routes cantonales de Chancy, Soral et Grand-Lancy avec extinction des lumières sur les routes cantonales, hors zones d'exceptions (passages piétons par ex.). Les premières extinctions auront lieu fin novembre à Dardagny, Satigny et Aire-la-Ville. Confignon fera partie du groupe suivant avec extinction prévue en début d'année prochaine. Un courrier formel du Canton sera adressé 6 semaines avant avec des informations plus précises.

- Route de Soral : le CA a sollicité auprès du département de la santé et des mobilités la mise en régime 40km/h sur le territoire de Confignon. En attendant une décision de justice, le 30km/h demandé par le Canton reste en vigueur.

6. Prestation de serment de Mme Irina Di Stefano, en remplacement de M. Nicolas Fournier, démissionnaire

Le Président propose de tout d'abord passer la parole à M. Eugster qui souhaite dire quelques mots après la démission de M. Fournier.

M. Eugster rappelle que M. Fournier a fait part de sa décision de quitter le CM durant la pause estivale. Ce fut une surprise et il souligne que M. Fournier a été un membre exemplaire depuis 2015 avec un engagement total pour le bien de notre commune. Le CM perd une belle personnalité, dotée d'une grande capacité à s'adapter à chacun. Nous lui souhaitons une belle suite dans sa carrière professionnelle. Par ailleurs, le Centre est ce soir heureux d'accueillir Mme Di Stefano qui a accepté de remplacer M. Fournier jusqu'à la fin de la législature.

Le Président propose à **Mme Di Stefano** de se présenter brièvement, puis en application du règlement du CM de Confignon de lever la main droite et de répondre « Je le jure » ou « Je le promets » au serment qu'il va lire. Ce qui est fait.

Il lui souhaite alors la bienvenue au sein du CM.

7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (en remplacement de M. Nicolas Fournier)

Le Président rappelle qu'il est aussi possible d'opérer des changements dans les commissions indépendamment du remplacement de **M. Fournier**. Il passe la parole à **Mme Schmidt**.

Mme Schmidt explique laisser sa place à la CAM pour **Mme Di Stefano** et reprendre la CSSV en tant que présidente, en plus de la CCC. Enfin, **Mme Di Stefano** reprendra la place de **M. Fournier** à la CFAS.

Le Président propose de voter ces changements qui sont acceptés à l'unanimité.

8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux (en remplacement de M. Nicolas Fournier)

Le Président rappelle que les Fondations concernées sont la Petite enfance (PE) et le logement (FL). Il est proposé que **Mme Schmidt** reprenne la place de **M. Fournier** dans ces deux Fondations.

Le Président propose de voter ces changements qui sont acceptés à l'unanimité.

Mme Joliat transmet le souhait de **M. Kormann**, après 6 ans de siège au Conseil de la FL, de passer la main à **M. Mazzola**.

Le Président propose de voter ce changement qui est accepté à l'unanimité.

9. Local de vote : Nomination de la présidence, vice-présidence et suppléances des locaux de vote pour 2024

Présidence : **Mme Roehrich** propose pour le PLR M. Thierry Martin, avec comme suppléant **M. Francey**

Vice-présidence : **Mme Joliat** propose pour VdG M. Yves Zehfus, avec comme suppléant **M. Jean-Jacques Isaac**

10. P DM 955 – Crédit d'investissement de CHF 125'000.- TTC pour l'étude de rénovation des toitures de la salle communale et son annexe

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle que lors du CM de mai 2023, elle avait informé que compte tenu du rapport Signa-Terre et des coûts d'électricité (en l'occurrence soumis au marché libre), un appel d'offre ouvert avait été publié le 28 avril dernier pour mandater un architecte afin de rénover ces toitures. Le dépôt d'une DM sur cet objet étant l'étape suivante. Le vote de celle-ci permettra donc d'établir un contrat avec le mandataire ayant remporté l'appel d'offre, soit A-Architectes. L'exposé des motifs comprend les éléments techniques, ainsi qu'un calendrier prévisionnel.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Eugster pense qu'il n'y a pas de doute quant au besoin d'améliorer les enveloppes et toitures de nos bâtiments. Il est nécessaire d'améliorer la couverture thermique de nombreux bâtiments pour réduire les IDC et les impacts sur les émissions de CO2 et répondre ainsi au Plan directeur de l'énergie cantonal, mais aussi pour atteindre une certaine sobriété énergétique conforme à nos ambitions. De plus, la rénovation de ces toitures permettra d'intégrer des panneaux photovoltaïques qui aideront à réduire le prix de notre consommation d'électricité. Profitons donc des subventions de la Confédération et des cantons pour agir, car les subventions ne sont pas éternelles. L'appel d'offre de l'administration est solide, bien étayé et précis, et a rencontré les réponses de 8 bureaux d'architectes, en conformité avec les AIMP. L'objectif est donc de permettre à l'administration de signer le mandat d'étude. Le Centre propose donc d'accepter cette DM et de voter sur le siège.

M. Mottier se réjouit de cette étude visant à réduire les déperditions thermiques et la récupération des eaux pluviales notamment. A la lecture de cette DM plusieurs questions se posent néanmoins dont l'absence de devis général, ainsi qu'une estimation sommaire du gain escompté de consommation électrique d'un tel projet. De plus, pourquoi ne pas avoir englobé l'ancienne école dans cette étude ? Pour ces raisons, DC propose de renvoyer en commissions CCE et CFAS.

M. Kormann explique que VdG est forcément favorable à toute intervention allant dans le sens d'une réduction des coûts et d'économie d'énergie. Toutefois le mandat de Signa-Terre comprenait des éléments de priorité à adresser dans les travaux à entreprendre sur le parc de la commune, ce qu'il ne retrouve pas ici. L'argument avancé dans l'exposé des motifs semble indiquer que c'est le prix lié au contrat de fourniture d'énergie sur ce bâtiment qui a motivé ce choix. VdG aimerait donc examiner si cette priorité se justifie par rapport aux autres éléments planifiés sur l'ensemble du parc. Il est donc recommandé un renvoi en CCE.

Mme von Gunten-Dal Busco explique que la raison du choix de commencer par ce bâtiment répond aux buts de réaliser une meilleure efficacité énergétique, ainsi que d'atténuer l'impact prix du marché libre aussi. Un cahier des charges a été publié sur SIMAP pour que les entreprises puissent déposer leur dossier et le choix du lauréat s'est opéré sur la base de plusieurs critères, dont le prix. Elle ajoute qu'un renvoi en commission est possible, mais la procédure d'appel d'offre ayant été menée à son terme, il ne sera pas possible de revoir le montant, ni le cahier des charges. Enfin, elle ajoute qu'un retour devant le CM sera effectué avec le crédit pour les travaux.

M. Mazzola souligne le côté « désagréable » de présenter un crédit d'étude en faisant remarquer que le montant est fixe, le cahier des charges est fixe, donc vous n'avez aucune marge de manœuvre... Le CM n'est pas une chambre d'enregistrement, il serait donc préférable à l'avenir de voter un crédit global, suivi par les procédures d'appels d'offre sur cette base.

Mme von Gunten-Dal Busco relève que la procédure des marchés publics répond à des critères précis et qu'il est de la compétence de l'exécutif de préparer les cahiers des charges qui en l'occurrence est basé sur l'étude Signa-Terre.

M. Mazzola répond qu'il n'est pas question de remplacer les compétences du CA et de l'administration, mais de relever que tout ce travail sera perdu en cas de refus du crédit. Il serait donc préférable de venir en amont avec un crédit général, puis de lancer les appels d'offre, ainsi que cela est pratiqué dans nombre d'autres communes.

M. Eugster rappelle que ces travaux sont inscrits au Plan des investissements 2023. Il ne faut pas oublier que chaque mois nous dépensons inutilement de l'énergie et il ne reviendra pas sur sa proposition de vote sur le siège, car il est nécessaire d'aller de l'avant dans ce dossier.

Une suspension de séance de 2 minutes est demandée et accordée.

Le Président propose donc de voter sur le siège, puis sur la DM.

Le vote sur le siège est accepté par 11 oui, 4 non et 4 abstentions.

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 125'000.- TTC POUR L'ÉTUDE DE RÉNOVATION DES TOITURES DE LA SALLE COMMUNALE ET SON ANNEXE

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) ;

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu l'adoption par le Conseil d'Etat en décembre 2020 du Plan directeur cantonal des énergies, suivi en avril 2022 de l'adoption des modifications réglementaires concernant l'application de la loi sur l'énergie, résolution orientée vers la transition énergétique et climatique en réduisant la consommation d'énergie par 3,5 ;

Vu que l'une des quatre priorités du Plan directeur cantonal de l'énergie est d'optimiser et rénover les bâtiments afin de viser l'efficacité pour tous les bâtiments ;

Vu que les collectivités publiques, et tout particulièrement les communes, sont en première ligne pour donner l'exemple et stimuler leur population résidente à agir concrètement à une réduction conséquente de sa consommation d'énergie ;

Vus les engagements pris par le Conseil municipal et le Conseil administratif depuis 2012 (Plan directeur des énergies) de s'acheminer vers une Société à 2000 watts ;

Vus les trois Principes directeurs signés par le Conseil administratif dans les objectifs Cité de l'énergie 2022-2026 :

- Réduire au maximum les impacts environnementaux et climatiques, notamment par une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂, (...)
- Augmenter l'efficacité énergétique de ses installations par des mesures concrètes et exemplaires dans ses domaines d'influence (...)
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation et de leur production dans ses installations (...)

Vus les objectifs spécifiques mentionnés dans les mesures Cité de l'énergie 2022-26 :

- Viser un taux de rénovation annuel de 2% du bâti existant (et de 4% du bâti municipal) selon les objectifs du PDEn-cantonal.

et

- (...) augmenter la part d'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque produite sur les bâtiments communaux.

Vu le « Guide pour les installations solaires à Genève » publié le 25 novembre 2022 par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et les nouvelles conditions d'installation de panneaux photovoltaïques en zone 4BP.

Vues les recommandations du rapport de surveillance énergétique Immolabel 2022 (mandat Signa-Terre) de favoriser l'énergie solaire ;

Vu l'augmentation du coût de l'électricité en 2023 et tout particulièrement le triplement du prix du fluide pour les bâtiments en marché libre (trois bâtiments du Centre communal) ;

Vu l'appel d'offres AIMP effectué par l'administration ;

Vu que la rénovation de la toiture de la salle communale et son annexe est prévue au plan des investissements 2023 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 15 oui, 0 non et 4 abstentions sur 19 CM présents

1. De procéder à une étude de rénovation des toitures de la salle communale et son annexe.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 125'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 125'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La DM 955 est acceptée par 15 oui et 4 abstentions.

11. P DM 956 – Crédit d'investissement de CHF 145'000.- TTC pour la création de deux chambres de visite et la modification du raccordement du collecteur des eaux pluviales sur la route de Soral

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle l'urgence de ces travaux au vu des inondations sur la route de Soral. Des travaux ont été effectués sur les collecteurs pendant l'été afin d'améliorer le débit et éviter les remontées d'eau en surface. Un tronçon de la route de Soral a été fermé pendant 3 semaines sur certaines heures et une déviation bus mise en place.

Il avait été indiqué lors du dernier CM que le fonds FIA couvrirait l'intégralité du coût des travaux à prendre sur le budget de fonctionnement avec remboursement en 1 seule fois. Le coût des travaux avait été estimé à <CHF 100'000.-. Cependant l'exposé des motifs explique que ce coût est revu à la hausse avec les déviations de bus, + les contraintes imposées par les services cantonaux. Le montant revu nous a été communiqué, mais au vu de l'urgence, le CA a maintenu la décision d'effectuer ces travaux. En conséquence, cette dépense ne sera pas prise sur le budget de fonctionnement d'une part et d'autre part, s'agissant d'un montant >à CHF 100'000.-, il sera remboursé par 40 annuités, comme expliqué dans la DM.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Eugster constate que les travaux ont été réalisés et que d'autre part, 40 annuités n'allaient pas nous pénaliser. Vu que ces travaux ont été exécutés en urgence, Le Centre propose de voter sur le siège.

Mme Hutin indique que VdG propose aussi un vote sur le siège vu que les travaux sont déjà faits. Un renvoi en commission ne serait donc pas logique.

M. Mottier relève que ces travaux ne sont pas inscrits au Plan des investissements et qu'un montant de CHF 400'000.- a déjà dû être comptabilisé l'an dernier en dépassement budgétaire pour des travaux d'assainissement. Etant donné cet état de fait, il ne semble pas nécessaire de renvoyer en commission. Il propose donc un vote sur le siège, tout en recommandant d'éviter ce genre de surprise à l'avenir.

Le Président propose de voter sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.



Législature 2020-2025

Délibération N° 956

Séance du Conseil municipal du **19 septembre 2023**

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 145'000.- TTC POUR LA CRÉATION DE DEUX CHAMBRES DE VISITE ET LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU COLLECTEUR DES EAUX PLUVIALES SUR LA ROUTE DE SORAL

Vu les défauts hydrauliques constatés lors du rapport d'analyse de la mise en charge des collecteurs sur la route de Soral, qui a été effectué dans le cadre des inondations qui ont eu lieu lors des forts orages à la route de Soral n° 37 à 43,

Vu la loi sur les eaux L 2.05 art. 84 sur le financement des réseaux secondaires qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation de leurs réseaux secondaires,

Vu les travaux prévus par le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) conformes au plan d'action N° E.28.45.18,

Vu que le coût de l'étude et la réalisation seront financés au moyen des loyers versés par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA),

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. De créer deux chambres de visite et de modifier le raccordement du collecteur des eaux pluviales sur la route de Soral.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 145'000.- TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 145'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 145'000.- au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation estimée à 2024.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte des résultats.
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point numéro 2.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La DM 956 est approuvée à l'unanimité.

12. P DM 957 – Crédit d'étude de 52'000.- TTC pour la réalisation d'un plan de mobilité scolaire

Mme Uldry Frossard rappelle que cette demande de crédit d'étude fait suite à la M 167 demandant la création d'une patrouille scolaire. Faisant suite à une audition en commission de l'ATE, il a été constaté que cette mesure ne saurait constituer la seule solution et qu'une réponse plus globale était nécessaire. Le CM avait souhaité que le CA approche l'ATE pour étudier rapidement un plan de mobilité scolaire et avait amendé la motion en ce sens.

La Commune ayant la responsabilité de garantir la sécurité des élèves sur le chemin de l'école, l'ATE propose d'élaborer un tel plan en concertation avec les enseignants, les parents et les enfants, ainsi que les autres partenaires de l'école. Cette étude permettra donc d'améliorer la sécurité sur certains chemins avec notamment des actions de prévention menées avec les parents, en plus de mesures d'aménagement léger. Le plan de mobilité scolaire permettra prioritairement d'améliorer la sécurité aux abords des écoles et sur le chemin de l'école, mais il s'agit aussi d'encourager une mobilité douce afin de prévenir les risques de santé liés à l'absence d'exercices physiques, tout en sensibilisant les enfants et les familles à la protection de l'environnement.

La ville de Genève est dotée de plusieurs plans de mobilité scolaire, Meyrin s'est dotée de tels plans pour 2 de leurs établissements, et le Parlement cantonal a reconnu l'importance de développer de tels outils en votant à l'unanimité une motion en 2017, demandant que Genève devienne un exemple en matière de sécurité sur le chemin de l'école. Le CA recommande donc cette étude.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Rupp confirme qu'il paraît judicieux de travailler avec l'ATE pour proposer un projet tenant compte des dispositions de notre commune, ainsi que des besoins des familles. Pour ces raisons, nous préconisons de collaborer avec l'ATE pour définir les besoins, tout en restant au plus près des besoins de sécurisation des parcours scolaires. Il propose de voter sur le siège.

M. Mazzola explique que VdG s'associe à cette proposition. Un regret tout de même en repensant à la proposition faite il y a 3 ans d'engager des patrouilleuses scolaires, alors qu'aujourd'hui une étude nous est proposée pour plus cher. Il propose un renvoi en CAM.

Le Président propose alors de passer aux votes en commençant par le vote sur le siège.

Le vote sur le siège est refusé par 6 oui, 9 non et 4 abstentions.

Le renvoi en CAM est accepté par 18 oui et 1 abstention.

13. P DM 958 – Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme Uldry Frossard présente le projet de budget 2024 avec aux charges 17'196'017.- et aux revenus 17'232'158.-, soit une augmentation conséquente de 759'949.- aux charges et 876'058.- aux revenus, par rapport au budget 2023. L'excédent de revenus est estimé à 36'141.-.

Les charges de personnel augmentent de 275'376.-, sans nouveaux postes prévus. Les charges de biens et services de la nature 31 augmentent de 501'175.-. Des explications seront données en commissions. Revenus fiscaux : les montants sont communiqués par AFC, elle ajoute que les revenus fiscaux 2024 estimés sont supérieurs de 220'000.- aux comptes de 2021, mais bien inférieurs aux revenus exceptionnels perçus en 2022.

Le CA propose le maintien du centime à 47cts, sa valeur se situe à 268'925.- selon l'AFC. Quant à l'impôt à la source, il s'élève à 909'925.-.

Impôts des PP des années antérieures retenu par le CA est de 572'899.- et l'estimé fiscal s'élève à 1'299'489.- au 31.12.2022. Par ailleurs le montant du fonds de péréquation des PM est en baisse de 31'587.- et la compensation verticale RFFA sur les PM se situe à 114'844.-.

Enfin, les revenus de transfert sont supérieurs de 265'524.-.

Les charges augmentent donc de 759'948.- malgré la baisse des amortissements de 323'979.- liée aux amortissements complémentaires comptabilisés en 2021 et 2022.

Le détail de l'augmentation du personnel communal, ainsi que celui des charges de biens et services d'exploitation, seront communiqués en commissions.

Les subventions versées par la commune accusent une hausse de 5,4% par rapport à 2023. La marge de manœuvre vis-à-vis de celles-ci est mince, car subordonnées pour la plupart d'entre elles à des conventions (SIACG, GIAP, FASE, FPE, Police municipale de Bernex, CRI201, SIS).

Investissements nets : le plan 2024 prévoit le montant de 2'532'278.-

L'autofinancement s'élève à 2'029'273.-, soit une insuffisance de financement de 503'505.-.

Le planificateur financier détaillé est en cours de réalisation par notre mandataire, tout comme le plan pluriannuel des investissements 2025-2030. Ces documents, ainsi que le plan financier quadriennal vous seront communiqués dès que possible.

Elle remercie M. Mumenthaler, les co-secrétaires généraux et l'ensemble du personnel pour le travail conséquent effectué pour ce projet de budget 2024.

Le CA propose le renvoi de cette délibération dans toutes les commissions et leurs préavis sont attendus pour le 26 octobre, afin que la CFAS puisse en tenir compte pour sa séance du 30 octobre.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola soutient le renvoi dans toutes les commissions afin que chacune examine les lignes budgétaires de son champs de compétences. Il remercie également tout le personnel de la commune et le Secrétaire général ad intérim pour l'établissement de ce budget.

Il relève par ailleurs que ce budget ne prévoit pas de nouveaux employés, malgré les excellents chiffres financiers présentés ce soir et alors que nous allons au-devant d'immenses défis. Enfin, il relève qu'une autorisation d'emprunt de CHF 503'000.- figure au budget pour financer nos investissements.

Le Président propose de passer au vote sur le renvoi dans toutes les commissions.

Le renvoi dans toutes les commissions est accepté à l'unanimité.

14. P DM 959 – Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de CHF 214'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme Uldry Frossard informe que la contribution de Confignon au FIDU est fixée à CHF 214'000.- pour 2024. Ce montant est comptabilisé en investissement. Elle rappelle que ce fonds pour le développement urbain a été créé spécifiquement pour les communes qui doivent construire de nouveaux quartiers, conformément au PDCant 2030, ce afin d'apporter une compensation des autres communes. Les communes peuvent donc recevoir des fonds destinés à des infrastructures publiques (écoles par ex.) mais peuvent aussi percevoir un montant forfaitaire pour chaque nouveau logement créé sur son territoire, hors zone villa.

La participation des communes s'élève à 26 mio par an et le Canton contribue à hauteur de 2,5 mio par an.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola informe que VdG propose un vote sur le siège.

Le Président propose de voter sur le renvoi sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.



Législature 2020-2025

Délibération N° 959

Séance du Conseil municipal du 19 septembre 2023

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit de CHF 214'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 214'000.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La DM 959 est approuvée à l'unanimité.

15. DM 951 - Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 85'000.- pour le versement d'une allocation vie chère complémentaire au traitement de base de 2,5 % pour l'année 2023, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023

M. Francey indique que cette DM a été traitée par la CFAS la semaine dernière et précise que cette allocation n'avait pas été ajoutée au budget 2023. Cette augmentation est basée sur l'indice genevois des prix à la consommation qui a été de 2,5% en janvier 2023. Au vu des résultats de 2022, les employés de la commune ont demandé à recevoir cette allocation, prévue dans les statuts du personnel de la commune. Le coût total ne dépasserait pas CHF 85'000.-. Selon l'administration, l'ACG, l'Etat de Genève et la plupart des communes, ont accordé cette allocation à leurs employés. Cette allocation concerne 2023, mais aurait déjà été ajoutée au budget 2024.

Les commissionnaires ont relevé qu'accorder cette allocation au personnel communal serait fait au détriment d'une partie de la population qui n'y a pas droit. Une proposition de report de la décision a été faite en attendant un audit portant sur les salaires communaux dans le but de mieux comprendre cette demande. Ce qui permettrait de voter sur cette DM avant la fin de l'année. Cette proposition a été refusée par 2 non, 2 oui et 2 abstentions, et la voix du président comptant double.

La commission a préavisé négativement par 4 non et 2 oui le crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 85'000.-, mais avec un rapport de minorité qui sera lu par **M. Tournier**.

M. Tournier rappelle qu'une allocation vie chère pour le personnel de la commune est un droit fixé par les statuts du personnel de la commune. Tout est plus cher comme vous l'aurez remarqué. Du côté des rentrées fiscales, on affiche un excédent qui s'élève à CHF 834'000.- aux comptes 2022, résultat difficilement prévisible lors des discussions sur le budget 2023. Néanmoins, aujourd'hui ce résultat nous permet de corriger cette situation en octroyant une allocation vie chère en totale adéquation avec l'évolution des prix à la consommation.

Quant à l'inégalité de traitement mentionnée, il rappelle que pour le personnel communal, il s'agit d'un droit, mentionné dans leurs statuts.

Le montant de l'allocation vie chère s'élève à CHF 85'000.-, soit ~ 10% des excédents fiscaux extraordinaires de la commune pour 2022. Une étude portant sur les salaires moyens des employés communaux a été demandée pour valider le fait qu'ils étaient plus élevés que dans le reste des communes genevoises. La commission s'est heureusement opposée à cette étude, par ailleurs chiffrée à

CHF 15'000.-. En conclusion, il ne tient qu'au CM de reconnaître le travail des collaborateurs-trices de la commune en acceptant cette demande d'allocation vie chère.

Mme Uldry Frossard explique qu'en sa qualité de c.a., en charge des RH, elle se doit de donner quelques chiffres : cette décision de hausse des salaires pose un véritable problème et elle propose de l'expliquer en son nom. Le CA avait refusé l'indexation pour finalement la proposer au CM. Elle reconnaît l'immense travail effectué et en remercie sincèrement tous les collaborateurs, mais ne peut malheureusement pas défendre cette allocation, car les salaires de la commune sont déjà très élevés par rapport à ceux du canton. Elle aurait souhaité pouvoir le confirmer par une étude, mais ceci n'a pas été possible. Deux comparaisons : une assistante de gestion à 100%, en annuité 0, gagne 5'570.- de plus par an à la commune par rapport à un poste similaire au canton. Pour un poste d'ingénieur (niveau master) l'écart s'élève à CHF 2'926.- par an en annuité 0, par rapport à un poste cantonal similaire.

Le Président regrette les prises de parole qui ne suivent pas l'ordre d'intervention, mais il ouvre le débat et essaiera de traiter chacun sur un pied d'égalité. Il demande néanmoins de la concision.

Mme Peradotto relève que les chiffres sont souvent là pour masquer une idéologie sous couvert d'objectivité, elle n'énoncera donc pas de chiffres, mais souhaite soulever des contradictions. Donner du pouvoir d'achat comme avec la M 208 et de l'autre renoncer à donner une allocation de vie chère aux salariés, c'est mépriser la valeur travail des employés de la commune.

Mme Schmidt estime pour sa part qu'il faut distinguer entre une allocation vie chère et des augmentations annuelles ou ponctuelles. L'augmentation vie chère est une rétribution juste et légitime, reconnue dans la plupart des postes de fonctions publiques. Beaucoup d'entreprises l'accordent et il s'agit de véritablement séparer les notions. On ne peut refuser cette allocation quand tout augmente.

M. Marti propose une vision non dogmatique de l'adaptation au coût de la vie en reconnaissant l'augmentation des coûts d'une part, mais en reconnaissant aussi que beaucoup ne seront pas concernés par cette allocation. Depuis le début de la législature, nous demandons à pouvoir comparer les salaires communaux avec ceux d'autres secteurs ou d'autres communes. Il semblerait d'après nos calculs que notre commune soit, sans parler de la retraite anticipée et autres avantages, plus généreuse avec des salaires supérieurs d'~40% au secteur privé. Comparaison n'est pas raison, mais nous avons essayé de calculer au mieux avec les chiffres disponibles. Nous regrettons donc que les données chiffrées réclamées ne nous ont toujours pas été communiquées.

Dans la dernière séance de la CFAS, il a été question d'une étude comparative à faire pour un coût d'~15'000.- et un rendu avant la fin de l'année civile. Nous souhaitons que nos données soient vérifiées et avons demandé à la c.a. de faire réaliser sans délai cette étude qui nous permettra de comparer les salaires des services communaux avec ceux des communes avoisinantes en priorité. Nous pensons qu'une telle étude permettrait de prioriser notre action sur les salaires les plus bas et d'agir de manière plus proportionnée sur les salaires les plus élevés. DC songe à refuser toute compensation sans avoir été préalablement écouté sur la transparence nécessaire.

M. Mazzola rappelle qu'en Suisse, c'est la recherche du consensus et la collégialité qui priment. Puis, revenant sur les propos de **M. Marti**, il précise qu'il s'agit d'une allocation unique, non répercutable sur les salaires. Puis, l'étude évoquée avait paru possible à faire de manière simple, mais dépenser 15'000.- pour en épargner 85'000.- paraît assez absurde. Enfin, l'inflation pour 2023 a été évaluée par l'UBS à 3,13%, l'indexation proposée n'est donc pas un cadeau et nous avons les moyens de l'allouer. Concernant l'égalité vis-à-vis d'autres employés, il rappelle les 2,44 % aux SIG, 2,8% à la RTS, 2,44% à l'Etat, l'inflation concerne aussi bien des collectivités publiques que des entreprises privées. Une étude d'UBS estime que 95% des employeurs suisses ont octroyé des augmentations de salaires.

Mme Schmidt revient sur le fait qu'accorder des allocations ne nous empêche pas de réfléchir aux critères des salaires, car il s'agit de 2 choses différentes.

M. Eugster prend la parole à titre personnel, en tant qu'entrepreneur, pour dire qu'il lui semble qu'une adaptation de salaire pour les employés communaux lui paraît pertinente, car une allocation pour les salaires les plus bas ne lui paraît pas équitable.

Etant actif dans le privé, il remarque que le personnel communal bénéficie de beaucoup d'avantages inexistant dans le privé. Les résultats de la commune sont excellents oui, mais pour combien de temps ? Il rappelle que 5 contribuables paient le 85% des impôts. Lorsque les rentrées fiscales du canton vont baisser, notre résultat net va aussi chuter. Nous devons penser à l'équilibre budgétaire sur le long terme, aux investissements futurs (Cherpines, Vuillonex). Même si l'allocation ne sera pas reconductible d'une année à l'autre, il voit mal la suppression de celle-ci en cas de baisse du résultat net. Elle sera donc reconduite. 85'000.- pour 2023, c'est aussi 100'000.- si on tient compte des engagements à venir. Ce versement de l'allocation pourrait vite nous mettre dans le rouge selon les résultats plus ou moins favorables. Si cette allocation est unique pour 2023, il votera pour, sinon il votera contre.

Mme Gabus-Thorens rappelle qu'il s'agit d'une allocation vie chère pour 2023, donc unique. Et les 2,5% d'indexation ne pourront être additionnés. Il est donc possible de voter pour l'allocation et de voter contre l'indexation 2024.

Mme Di Stefano est en faveur de l'allocation vie chère, qui sera de plus dépensée sur place.

M. Marti rappelle sa proposition de renvoi en commission et que l'étude sur les salaires soit effectuée, permettant de pondérer notre action en fonction du niveau des salaires.

M. Mazzola estime que VdG ne sera pas contre cette proposition de renvoi en commission, mais estime irréaliste de pouvoir mener l'étude d'ici la fin de l'année. Il estime qu'il s'agit d'une manœuvre dilatoire pour repousser le vote de ce soir.

Le Président propose de voter sur le renvoi en commission, puis sur la DM 951.

Le renvoi en CFAS est refusé par 7 oui, 11 contre et 1 abstention.

La DM 951 est refusée par 8 oui, 8 non, 3 abstentions. La voix du président étant prépondérante.

Pause de 3 minutes.

16. R 197 – Pour le maintien du Tennis-Club de Confignon au centre de Confignon et le réaménagement de la zone sportive en contiguïté de l'école primaire

Objet retiré.

17. M 208 – Baisse du centime additionnel pour l'imposition des personnes physiques

M. Francey explique que les commissionnaires ont traité la motion 202 demandant de fixer le taux des centimes additionnels à 46 centimes, soit une baisse d'un centime additionnel, et de calculer l'impact sur le projet de budget 2024 d'une baisse de deux centimes additionnels communal au taux de 45 centimes. Selon l'administration la baisse d'1 ct impacterait le budget d'~270'000.-, sans tenir compte de la péréquation financière qui serait en forte baisse.

Au vu des résultats actuels de la commune, une telle baisse pourrait être effectuée et redonner du pouvoir d'achat aux habitants. Si on ne le fait pas quand les revenus le permettent, nous ne le ferons jamais et il est tout à fait envisageable d'augmenter le centime quand les projets Cherpines débiteront. Mais baisser le centime maintenant serait un mauvais signal pour le canton, au vu des grandes dépenses à venir. Une proposition du report de vote a été demandée, mais refusée par 3 non, 2 oui et 1 abstention. La commission a finalement préavisé favorablement la motion par 4 oui et 2 non. Un rapport de minorité a été fait et **M. Mazzola** explique que la CFAS a été confrontée au fait qu'elle n'avait en réalité aucune donnée pour fonder une décision réfléchie. De plus, il s'agit de prendre en compte le contexte post-covid très particulier. Concernant la coupe du centime, il a été expliqué qu'elle comprendrait une baisse directe de revenu et une baisse indirecte en lien avec la péréquation, celle-ci étant impossible à évaluer mais pourrait être beaucoup plus importante sur plusieurs années. Le rapport minoritaire insiste sur le fait que ce manque à gagner correspond forcément à des projets qui ne se feront pas (sécurité, prestations sportives, arborisation, etc). Alors que la coupe correspond à une baisse d'impôt de 36.-/an pour une

personne qui en gagne 100'000.-, soit un café par mois, le rapport minoritaire demande si le jeu en vaut la chandelle ?

Mme Schmidt pose la question de savoir pourquoi baisser le centime pour un petit gain mensuel alors que nous allons au-devant de défis importants ? Pour elle, ce n'est clairement pas le moment. Faut-il réfléchir aux dépenses à ne pas faire ? Peut-être, mais elle s'oppose à la baisse du centime aux vu des enjeux à venir.

M. Kormann rappelle que **Mme Uldry Frossard** a informé que le planificateur financier pour les Cherpines avait été mis en place et si nous voulons être cohérents vis-à-vis du canton et des autorités au moment où il s'agira d'obtenir des subventions, il faudra éviter une réponse du type « Vous avez assez d'argent puisque vous avez baissé le centime ! »

M. Marti rappelle qu'il a fait voter ce retour en commission en juin pour permettre un débat sur ce sujet et laisser du temps à l'administration pour évaluer les impacts au niveau des finances sur de tels choix, notamment en termes de péréquation fiscale. Pour sa part, il votera cette motion avec l'ensemble de son groupe.

M. Mazzola balance entre référence idéologique ou pragmatique pour mettre en avant une solution permettant de rapprocher des points de vue antagonistes. Il ne s'agit pas ce soir d'un débat idéologique, nous avons eu les éléments chiffrés nécessaires (-300'000.- pour 1 centime) et il souhaite que l'on se souvienne de l'année 2019 et du projet de budget 2020. La situation était catastrophique et VdG avait proposé une hausse du centime. Une discussion très constructive s'en était suivie entre les différents partis du CM ayant abouti à un consensus salubre et un budget équilibré permettant de délivrer les prestations à nos communiens. Alors que voulons-nous ce soir ? Pouvoir financer nos projets si nous en avons les ressources, sinon se donner les moyens de pouvoir les faire.

Le Président propose de voter sur cette motion.

 Commune de Confignon	Motion	M208
--	---------------	-------------

Dépositaires : Nicole Roehrich (PLR), Isabelle Stoffel (PLR), Xavier Francey (PLR), Martin Barcellini (DC), Vincent Friot (DC), Christian Marti (DC)

Date de dépôt : 6 juin 2023

Date de traitement : 19 septembre 2023

Baisse du centime additionnel pour l'imposition des personnes physiques

Considérant que :

- Le taux de centimes additionnels pour la commune de Confignon est l'un des plus élevés du canton, au 75^{ème} centile, à 47 centimes contre une moyenne cantonale inférieure à 42 centimes.
- Les excédents de revenus aux comptes de ces dernières années et plus particulièrement les résultats aux comptes 2021 et 2022 ont permis une forte réduction de la dette et des charges d'amortissement, libérant des marges de manœuvre
- Les revenus fiscaux sont en hausse depuis 2012 de plus de 30% (contre une hausse d'environ 7% de la population)
- Après des années d'efforts sur le centime additionnel, une baisse d'impôts est envisageable pour redonner du pouvoir d'achat à nos contribuables, notamment au vu de la hausse du coût de la vie.

Ces chiffres sont tout de même à prendre avec prudence car, côté incertitude, il faut prendre en considération le possible futur transfert de charges du canton vers les communes ainsi que les coûts certains liés à la réalisation du futur quartier des Cherpines.

Le Conseil Municipal par 9 oui (dont le Président), 9 non et 1 abstention sur 19 CM présents, demande au Conseil administratif :

- de fixer le taux des centimes additionnels à 46 centimes, soit une baisse d'un centime additionnel,
et
- de calculer l'impact sur le projet de budget 2024 d'une baisse de deux centimes additionnels communal au taux de 45 centimes.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La M208 est acceptée par 9 oui, 9 non, 1 abstention. La voix du président étant prépondérante.

18. M 202 – Pour la mise à disposition d'un terrain provisoire aux Cherpines à l'association « Une fois, un cirque...»

Objet retiré.

19. M 209 – Un bilan d'accessibilité du territoire de notre Commune

M. Mazzola précise que cette motion a été accueillie favorablement par la CAM qui s'est penchée sur les moyens d'atteindre les buts visés. Deux options envisagées : 1) donner un mandat à une structure spécialisée (cf. Chêne-Bourg) ou 2) opter pour des solutions au cas par cas au fur et à mesure des situations rencontrées. Utiliser aussi le budget formation de la commune pour donner aux employés de la commune la possibilité de se former à ces situations spécifiques. Les commissionnaires ont opté pour cette seconde solution qui permet de commencer tout de suite à améliorer l'accessibilité. Il a été précisé que selon les travaux nécessaires, le CA reviendra devant le CM avec des délibérations complémentaires. Considérant ces éléments, la CAM a préavisé favorablement à l'unanimité l'amendement suivant : « d'engager une démarche visant à améliorer l'accessibilité du territoire communal sous l'angle des besoins des personnes en situation de handicap ». Cette motion ainsi amendée a été préavisée favorablement à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Schmidt remercie mais ajoute que les propositions amenées par M. Morand (faire participer les personnes concernées de la commune à une évaluation) pourraient être assez difficiles à mettre en œuvre, chronophages, etc... Elle avait proposé un bilan externe dans le but de décharger la Mairie, souvent surchargée, mais aussi pour avoir un regard extérieur.

Le Président propose alors de voter la motion telle qu'amendée.

 <p>Commune de Confignon</p>	Motion	M209
---	---------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :
Floriane Schmidt-Maarsen, Paul Eugster, Nicolas Fournier

Date de dépôt : 30 mai 2023

Date de traitement : 19 septembre 2023

Un bilan d'accessibilité du territoire de notre Commune

Considérant que :

- Les autorités fédérales ont prévu de considérer les besoins des personnes à mobilité réduite avec la *Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand – 2002)*, qui a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées (Section 1 – Art.1) ;
- La **LHand** spécifie la thématique de l'**accessibilité**, qui nous intéresse ici, à l'art.2 al. 3 (Section 1) : *Il y a inégalité dans l'accès à une construction, à une installation, à un logement ou à un équipement ou véhicule des transports publics lorsque cet accès est impossible ou difficile aux personnes handicapées pour des raisons d'architecture [...]* ;
- La **Loi cantonale** sur les constructions et les installations diverses (**LCi**) « précise les objets concernés par l'accessibilité »¹ et prévoit, à l'**art. 109**, que *Les constructions et installations, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à en permettre l'accès et l'utilisation par tous les usagers, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.*
- Le **règlement d'application** de la LCi, le **RACi**, spécifie les normes requises : il **renvoie aux normes SIA** concernant les **constructions sans obstacles** (SIA 500) et s'appuie sur le principe que *l'environnement construit doit satisfaire aux besoins de tous, également des personnes dont la mobilité est réduite, provisoirement ou à long terme, par suite d'un accident, d'une maladie ou de l'âge, qu'il s'agisse d'un handicap moteur ou d'un handicap sensoriel. Ce principe découle du droit des personnes handicapées à l'égalité, droit qui est aujourd'hui inscrit dans la Constitution fédérale.*² Ce **catalogue de normes** constitue une base pour la prise en considération de l'accessibilité.
- Le **trafic piétonnier**, espace public par excellence, fait l'objet d'une norme que l'on retrouve dans un recueil rédigé et géré par l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS)³ : il s'agit de la **norme SN 640 075 Espace de circulation sans obstacle** qui règle l'exécution et la mise en œuvre de la construction sans obstacle dans l'espace public.
- Dans le processus menant au **préavis fourni par les autorités** communales pour chaque nouveau projet, le service technique communal doit prendre en considération l'art. 109 de la LCi (mise à jour 2019) et des normes édictées par le RACi (mise à jour 2020), lesquelles se basent sur le catalogue de normes SIA500 mentionné précédemment.
- Les autorités communales sont d'ores et déjà concernées par de **nouveaux projets**, qui verront le jour à moyen et long terme ;
- Ces nouveaux projets vont considérablement **remodeler la circulation dans la Commune** : trafic piétonnier, de mobilité douce et routier ;
- Des **difficultés** en termes de trafic piétonnier sont **connues** depuis longtemps ;
- Les ressources financières de notre Commune sont bonnes ;
- Le bilan financier de l'année 2022 montre un déficit en investissements ;

¹ Site des prestations de formation de la SIA (SIA inForm) : <https://sia-500-accessibilité-universelle-genevoise.events.sia.ch>

² <http://shop.sia.ch/collectiondesnormes/architecte/sia%20500/f/F/Product>

³ https://architecturesansobstacles.ch/normes_et_publications/sn-640-075-espace-de-circulation-sans-obstacles/

Le Conseil municipal par 17 oui, 0 non et 1 abstention sur 18 CM présents, demande au Conseil administratif :

- D'engager une démarche visant à améliorer l'accessibilité du territoire communal sous l'angle des besoins des personnes en situation de handicap.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La M209 est acceptée par 17 oui et 1 abstention. (1 absent)

20. M 212 – Soutenir la plantation d'arbres sur des biens-fonds privés

M. Rupp explique que pour s'adapter au changement climatique, promouvoir la biodiversité et préserver notre cadre de vie et notre santé, il est nécessaire de favoriser et soutenir la plantation d'arbres le plus largement possible. A cet effet, la commune peut bénéficier d'un fond de compensation cantonal et l'idée est de l'étendre aux privés. Sur le modèle de la Ville et de Lancy, il est proposé de mettre en place une stratégie promouvant la plantation de nouveaux arbres pour les privés selon le même dispositif, à savoir que les arbres abattus seraient compensés financièrement par un fonds cantonal. Seuls de nouveaux arbres pourront être soutenus par ce fonds.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Joliat informe que VdG est favorable à cette motion et elle propose de voter sur le siège.

M. Rupp est du même avis et propose un vote sur le siège.

Le Président propose de voter sur le siège.

 Commune de Confignon	Motion	M212
--	---------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers :
Martin Barcellini, Christian Rupp, Frédéric Reverchon

Date de dépôt : 4 septembre 2023

Date de traitement : 19 septembre 2023

Soutenir la plantation d'arbres sur des biens-fonds privés

Considérant :

Le plan cantonal canopée, le plan climat 2030 et le plan cantonal biodiversité

La démarche de la ville de Lancy en partenariat avec le canton de Genève

La résolution R170 : Pour le maintien du patrimoine arboré à Cressy

Le Conseil municipal par 16 oui, 0 non et 3 abstentions sur 19 CM présents, demande au Conseil administratif d'entreprendre des démarches afin de :

- soutenir la plantation d'arbres sur des biens-fonds privés
- entreprendre des démarches avec le canton de Genève afin de bénéficier d'un financement sur le modèle de la ville de Lancy

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

Le vote sur le siège de la M212 est accepté par 16 oui et 3 abstentions.

20 bis. R 213 – Pas de nouvelle route sur la césure verte

M. Mazzola explique que la CAM demande aux c.m. d'affirmer une position de principe : à savoir de préserver la césure verte, couloir de biodiversité reconnu comme indispensable par les autorités en charge de la nature.

A plusieurs reprises il a été demandé si la future tangentielle constituait un besoin des TPG pour relier le quartier des Cherpines à Confignon et Bernex Sud en passant par la césure verte. La commission a estimé que construire une nouvelle route en 2023 et en pleine urgence climatique n'était pas une bonne idée. Ce que Pro Natura avait déjà confirmé, invitant à privilégier d'autres itinéraires.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Barcellini propose de voter sur le siège.

Le Président fait alors voter sur le siège.

 Commune de Confignon	Résolution	R213
--	-------------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Félien Mazzola, Isabelle Stoffel, Martin Barcellini, Floriane Schmidt, Pierre-Alain Mottier, Aline Joliat et Vincent Friot

Date de dépôt : 18 septembre 2023

Date de traitement : 19 septembre 2023

Pas de nouvelle route sur la césure verte

Considérons :

Par cette résolution, issue des travaux de la commission aménagement & mobilité (CAM), les Conseillères municipales et Conseillers municipaux entendent affirmer une position de principe, relative à la préservation de la césure verte, couloir de biodiversité indispensable et reconnu comme tel par les autorités genevoises en charge de la protection de la nature.

Si le besoin de transports publics rapides, directs et efficaces est indéniable, notamment pour parvenir aux objectifs de la commune en termes de report modal et de desserte des nouveaux quartiers, cette ligne tangentielle ne doit pas se faire en construisant une nouvelle route sur cette césure verte, actuellement classée en zone naturelle.

Les éléments ci-dessus ont été confirmés en commission par les représentantes et représentants des autorités cantonales, qui ont par ailleurs rappelé qu'une étude devait être lancée afin de préciser les différentes possibilités existantes.

Par ailleurs, au vu de l'urgence concernant la problématique de la biodiversité, et en présageant de la position des associations de protection de la nature disposant du droit de recours, il semble évident qu'un tel déclassement de la césure verte pour y construire une nouvelle route, se heurterait à des écueils juridiques et démocratiques importants ; et donc des difficultés et retards non souhaitables concernant une ligne de transports publics nécessaire.

De plus, il s'agit de considérer l'importance pour l'école comme pour les habitantes et habitants de la commune, de la zone sportive existante à proximité de l'école, qui serait impactée par une ligne tangentielle passant par la césure verte.

Considérant que la livraison des premières tranches du quartier du Vuillonex ont été annoncées pour 2029 sur le site du canton de Genève, cela laisse un peu de temps pour ajuster le projet et rechercher de nouvelles possibilités en matière de transports publics collectifs.

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité des 19 membres présents :

- Son opposition à la construction d'une route pour la ligne tangentielle sur la zone naturelle et couloir cantonal de biodiversité qu'est la pénétrante verte ;
- Sa volonté de maintenir la zone sportive de l'école ;
- Demande que des alternatives soient proposées, afin de répondre au besoin de transports publics entre les différents quartiers de la commune, sans péjorer ni les zones sportives ni les espaces naturels existants.

Le Conseil municipal affirme ainsi sa volonté de **préservation intégrale de la césure verte**, et demande à ce que cette position de notre conseil puisse être **transmise aux autorités cantonales** en charge de cette étude à venir concernant la ligne tangentielle bus Cherpines-Vuillonex.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La R213 est acceptée à l'unanimité.
--

20ter. R 214 – Pour un quartier du Vuillonex qui bouge !

M. Mazzola explique que la place du sport dans les futurs quartiers a été examinée pour constater qu'il fallait maintenir et même augmenter les surfaces dédiées aux sports dans la commune. En effet, hormis les Evaux, il y a dans la commune, la zone sportive de l'école et la zone adjacente au Tennis-Club. Mais avec la venue de 300 nouveaux habitants dans les nouveaux quartiers, il n'est pas envisageable de diminuer ces surfaces, ce que cette résolution vise à éviter au vu du sous-équipement sportif de notre commune.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Stoffel propose de voter sur le siège.

Le Président fait alors voter sur le siège.

 Commune de Confignon	Résolution	R214
--	-------------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Félicien Mazzola, Isabelle Stoffel, Martin Barcellini, Floriane Schmidt, Pierre-Alain Mottier, Aline Joliat et Vincent Friot

Date de dépôt : 18 septembre 2023

Date de traitement : 19 septembre 2023

Pour un quartier du Vuillonex qui bouge !

Considérant :

- La surface de terrains de sport existant actuellement dans la commune, et en particulier dans le quartier de Confignon-village, et se résumant aux équipements du TCC et à la zone sportive de l'école ;

- L'arrivée de plusieurs centaines de nouveaux habitant-es prévue dans le secteur ;
- Les besoins définis par l'OFSPPO en matière d'équipements sportifs (<https://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sportanlagenstatistik-schweiz-2012.html>) et le déficit important de notre commune par rapport aux ratios d'équipements sportifs par habitant-e;
- L'étude de l'Office de l'urbanisme, dont les prémisses (déménagement de l'ensemble de la zone sportive de l'école sur un autre site) sont biaisées ;
- Le besoin de la part du Conseil municipal de formuler une attente clarifiée à l'égard du Conseil administratif et des autorités et services cantonaux.

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité des 19 membres présents :

- Sa volonté de maintenir une surface d'équipements sportifs au minimum équivalente et de préférence supérieure aux surfaces existantes sur la zone, pour le futur quartier du Vuillonnex et ses 300 nouveaux habitantes et habitants ;
- Sa volonté de préserver une zone sportive dédiée à l'école, adjacente à celle-ci et ouverte à la population en dehors des heures scolaires ;
- Son souhait de pouvoir bénéficier d'un projet sportif ambitieux qui développe le sport dans le quartier, propose des infrastructures enthousiasmantes, potentiellement en partenariat avec les communes avoisinantes comme le recommande la Cours des comptes, et qui complètent l'offre existante.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

La R214 est acceptée à l'unanimité.
--

21. Questions

M. Eugster revient sur la distribution des cadeaux de Noël mentionnée en début de séance, pour demander pourquoi s'annoncer par groupes pour préciser combien de visites prévues. Un tel système ne va pas marcher...

Mme Gabus-Thorens confirme qu'il y aura toujours les inscriptions et la lettre adressée aux c.m, mais il fallait déterminer si un engagement était possible par groupes et par tournées de 4 visites. Ceci nous permettra de savoir si cela est possible ou si nous devons trouver une autre solution.

M. Eugster aimerait savoir combien de cadeaux à distribuer ? Réponse, environ 110 personnes âgées à visiter.

M. Marti précise qu'il a une question écrite relative aux Evaux et suppose qu'on y répondra plus tard. Puis, il rappelle qu'il a une autre question écrite, la QE 201 relative à la pièce D et il aimerait bien qu'il y soit répondu.

Mme von Gunten-Dal Busco répond par rapport aux Evaux qu'elle a déjà inclus des éléments de réponse dans ses communications. Si la question est maintenue, elle demande à préciser la question pour qu'elle puisse y répondre. De plus, désire-t-il une réponse écrite, la réponse est oui. Il enverra un courriel pour préciser les points restés ouverts.

Mme Uldry Frossard répond pour la question sur la pièce D qu'une réponse sera apportée lors du prochain CM.

M. Mazzola repose la question de la fontaine du village et adresse une nouvelle question relative à la bibliothèque qui ferait son retour dans une des salles de l'école, laquelle ? Il relève toutefois qu'un directeur occupe une salle de classe entière et s'interroge sur la pertinence d'une salle entière pour un directeur à mi-temps.

Mme von Gunten-Dal Busco répond pour la fontaine que les services ont fait des demandes pour plusieurs variantes et quels travaux au sol en cas d'actions ? La réflexion continue, mais cela avance...

Mme Gabus-Thorens explique que le lieu pour la bibliothèque est partagé avec le Conservatoire pour le mercredi après-midi et en ce qui concerne la pertinence d'une salle entière pour une personne, elle ne répondra pas avant de s'être renseignée. Elle fera une réponse écrite pour la bibliothèque.

M. Barcellini explique attendre lui aussi une réponse à sa question QE206 relative aux classes et cycles et souhaite savoir où cela en est avec les échéances qui approchent ? **Mme von Gunten-Dal Busco** espère pouvoir répondre au prochain CM.

Puis, il a une 2^e question relative à la ZDIA, il estime que certaines questions mériteraient d'être étudiées en CAM (mobilité, parkings, etc...) est-il prévu une présentation de la zone ? Et si oui, quand ?

Mme Gabus-Thorens indique qu'une présentation à la CFAS est prévue pour les projets de Mavala et Barro.

M. Francey rappelle qu'au mois de novembre, il y aura un vote à Bernex, referendum relatif à l'arrivée de Caran d'Ache et il souhaite savoir si à la suite de sa question en juin, des démarches avaient été entreprises pour déterminer s'il y avait un intérêt sur d'autres communes ? **Mme Gabus-Thorens** confirme qu'il n'y a pas eu de démarches engagées auprès de Caran D'Ache et précise que le référendaire concerne plutôt le blvd des Abarois.

22. Propositions individuelles et divers

Néant.

23. Naturalisations (Huis-clos)

Mme Tornare présente le dossier N° 2023.731 et déclare que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le CM préavisé favorablement ce dossier à l'unanimité.

Puis, **Mme Tornare** présente le dossier N° 2023.997 et déclare que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le CM préavisé favorablement ce dossier à l'unanimité.

Mme Tornare présente le dossier N° 2023.1031 et déclare que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

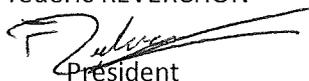
Le CM préavisé favorablement ce dossier à l'unanimité.

Mme Tornare présente le dossier N° 2023.896 et déclare que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le CM préavisé favorablement ce dossier à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 23H45.

Frédéric REVERCHON



Président

Nicole ROEHRICH



Vice-Présidente

